

*Communiqué de l'UFISC.  
Mobilisation du 28 avril 2016.*

## **Défendons les droits sociaux et les droits culturels, contre l'économie de marché et la destruction de nos solidarités ! Pour une économie solidaire et une démocratie digne.**

L'UFISC affirme, en particulier dans son [Manifeste](#), la nécessité d'inventer une nouvelle relation au travail. Elle met en avant les principes de coopération et de démocratie de l'économie sociale et solidaire. S'il est nécessaire de faire évoluer le droit du travail afin de l'adapter aux mutations contemporaines, ces aménagements tant légaux que jurisprudentiels doivent participer d'un progrès social, humain et démocratique.

### **Le projet de loi Travail remet en cause la construction du droit social.**

Malgré les quelques timides ajustements consentis, nombre des dispositions prévues dans le projet de loi Travail contournent les droits fondamentaux, alors qu'il est urgent aujourd'hui de construire un véritable cadre de sécurisation des parcours pour les personnes. **La fragilisation des emplois et des conditions de travail est fondamentalement incompatible avec un horizon de progrès.** L'argument affiché de créer des emplois en flexibilisant ceux-ci, voire en facilitant les licenciements, est massivement contesté dans le contexte actuel économique de concentration, de délocalisation et de maximisation des profits.

**La logique d'individualisation des droits sociaux exclut les plus vulnérables et renforce les inégalités...** En particulier, les négociations en cours sur le régime d'indemnisation chômage pour les intermittents ne peuvent être menées dans le sens d'une précarisation des plus fragiles et d'un affaiblissement des droits. Le chantage qui pèse sur la solidarité interprofessionnelle est inadmissible. La réforme du régime d'indemnisation chômage doit évoluer dans le sens d'une mutualisation assumée plus juste et plus soutenable, qui protège les plus précaires, notamment ceux qui sont soumis à une discontinuité de l'emploi, dans le spectacle comme ailleurs, tel que le préconisent d'ailleurs les propositions du comité de suivi pour l'intermittence.

### **A l'heure où six chômeurs sur dix ne sont pas indemnisés, le modèle social de solidarité interprofessionnelle et démocratique doit être renforcé.**

Projet de loi Travail, négociation de l'assurance chômage sous l'égide du MEDEF, loi sur le secret des affaires, négociations TAFTA, prolongation de l'Etat d'Urgence... toutes ces mesures, si elles aboutissent, dessinent une société indigne des principes démocratiques dont elle se réclame pourtant, et indigne de ses citoyens qui pensent, agissent et s'investissent pour une vie digne, debout.

La construction, par touches successives, d'une société totalement vouée au marché, dans laquelle les solidarités doivent s'estomper au profit de la concurrence, dans laquelle l'exclusion par la précarité s'accroît, au travail comme dans l'ensemble de la société, doit être dénoncée. **Le lien social, la possibilité de bien vivre ensemble dans la liberté, l'égalité et la fraternité s'en trouvent altérées au profit du repli sur soi, de la peur et du rejet des autres.**

Attachée à la garantie des droits fondamentaux, à l'intégrité et à la dignité des personnes, l'UFISC rejoint le [Collectif des Associations Citoyennes](#) qui appelle les initiatives citoyennes à s'exprimer sur ces sujets et à être partie prenante du mouvement social.

Parce que nous sommes porteurs d'alternatives, l'UFISC invite ses organisations membres à prendre part à la mobilisation sociale pour s'opposer à cette régression et s'informer, s'organiser et travailler à des contre-propositions.